

# L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

## Déclaration du groupe CGT

Bâtie sur des principes structurants (égalité, continuité, neutralité, laïcité et adaptabilité), la fonction publique se caractérise par une indépendance du pouvoir politique, à laquelle la CGT est attachée. C'est cette notion forte de « fonctionnaire citoyen » qu'a rappelée Anicet Le Pors lors de son audition et qui est garantie par leur statut, si souvent décrié et caricaturé. L'avis montre que sa remise en cause aurait des effets négatifs, y compris en termes de finances publiques.

Mais on ne peut pas seulement réaffirmer la pertinence du statut en évacuant la question des moyens et des financements, ni l'extraire de la réalité des politiques d'austérité mises en œuvre.

La CGT se félicite que la fonction publique soit considérée comme un investissement et non pas comme un simple coût. Mais elle regrette que la question budgétaire ait été évacuée. Le CESE aurait pu explorer les financements ; d'autant que l'avis confirme que les moyens doivent être définis à partir des missions.

Principes, droits, devoirs et financement sont autant de garanties pour les usager.e.s et citoyen.ne.s d'avoir un service public de pleine compétence et de proximité sur tout le territoire. C'est pour ça que la CGT a contesté l'approche par la seule subsidiarité qui pourrait conduire à des choix en contradiction avec les principes et les missions.

Enfin, l'avis ne traite pas suffisamment des enjeux relatifs à la carrière des fonctionnaires et des agents publics qui mettent en œuvre au quotidien les politiques publiques, sans réelles reconnaissances.

Et si l'encadrement doit avoir un rôle réaffirmé dans la définition et l'exécution des missions, la CGT considère que c'est l'ensemble des personnels qu'il convient de prendre en compte.

Nous mesurons et nous félicitons de nombre de préconisations qui vont dans le bon sens : sur les conditions de travail, sur les questions d'égalité femme/homme, sur la diversité et les discriminations, sur la formation initiale et continue (et le rôle des écoles de service public), sur la nécessité du dialogue social, sur la prise en compte du long terme ou encore sur la politique d'emploi ou les contractuels...

Mais l'expérience quotidienne montre qu'au-delà des déclarations d'intention, si justes soient-elles, des mesures contraignantes sont nécessaires.

Quand le gouvernement a saisi le CESE sur l'avenir de la fonction publique, la CGT était interrogative sur les convergences possibles pour produire un avis pertinent et ambitieux.

La contrainte de temps a accentué ces réserves.

Le travail produit par la commission temporaire et les rapporteurs, l'engagement des équipes administratives, doit être salué. Et l'avis qui en résulte réaffirme des principes fondateurs fortement remis en cause aujourd'hui.

Mais, dans ce contexte justement, les préconisations auxquelles on aboutit, restent en-deçà des enjeux pour une fonction publique, véritable outil de progrès.

C'est pourquoi la CGT s'est abstenue.